

Service Restauration

Guide pour l'inscription





L'inscription au service de restauration du LGT Marie Curie de Versailles s'effectue en 2 phases.

PHASE 1 : Constitution de votre dossier *administratif* **dématérialisé** sur la plate-forme internet publique *demarches-simplifiees* ⁽¹⁾ pour :

- ✓ Communiquer au service Intendance du lycée les informations personnelles indispensables.
- ✓ Transmettre les pièces et documents administratifs nécessaires pour le calcul du tarif appliqué.

PHASE 2 : Création & Activation de votre compte <u>personnel et sécurisé</u> sur l'espace numérique TURBOSELF ⁽²⁾ pour :

- ✓ Créditer votre compte par carte bancaire pour l'achat de repas.
- ✓ Réserver/Annuler des repas selon un calendrier planifié à votre convenance.

⁽¹⁾ Plateforme administrée par le ministère de l'Intérieur et dédiée aux administrations.

⁽²⁾ Prestataire du LGT Marie Curie de Versailles pour la restauration scolaire.

SOMMAIRE

PHASE 1

nscription administrative a la demi-pension sur demarches-simplifiees.fr	
Accès vers l'application publique demarches-simplifiees.fr	1
⇒ Lien direct	1
⇒ Sur le site internet du lycée	1
Accès personnel à demarches-simplifiees.fr	5
Commencer la constitution du dossier	6
Liste des pièces à joindre, sous fichiers Pdf ou JPEG/JPG	7
Confirmation du dépôt de votre dossier	8
⇒ Écran confirmant le dépôt du dossier	8
⇒ Réception d'un mail automatique confirmant la transmission du dossier	8
Réception et traitement de votre dossier constitué sur demarches-simplifiees.fr	9
Je ne dispose pas d'un compte personnel TURBOSELF rattaché au lycée	10
Je dispose déjà d'un compte personnel TURBOSELF rattaché au lycée	10

PHASE 2

Votre compte personnel et sécurisé sur *l'espace numérique TURBOSELF*

PHASE 1

Inscription administrative à la demi-pension sur



(Constitution d'un dossier dématérialisé)

Pour la transmission ET/OU la mise à jour des informations et documents administratifs destinés, notamment, à définir le tarif des repas scolaires

Sommaire

Accès vers l'application publique demarches-simplifiees

⇒ Lien direct :

https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/lycee-marie-curie-inscription-restauration-scolaire-2025-2026

⇒ Depuis la page d'accueil du site internet du lycée : Cliquer sur l'icône "RESTAURATION SCOLAIRE"



Sommaire

Sur la page "RESTAURATION SCOLAIRE"...

... à la rubrique *"S'INSCRIRE AU SERVICE RESTAURATION : ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026"...*

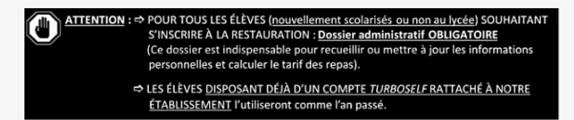
2

Restauration Scolaire

Dernier ajout: 20 mai.

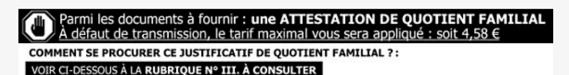
I. INFORMATIONS INSCRIPTION AU SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE EN 2 PHASES PHASE 1: Constitution en ligne du dossier administratif sur *demarches-siplifiees.fr* (lien cidessous, à la *RUBRIQUE N° II* avec un *GUIDE POUR L'INSCRIPTION*).

PHASE 2: Création d'un compte personnel et sécurisé *TURBOSELF* après traitement du dossier administratif par le service Intendance (lien ci-dessous à la *RUBRIQUE N° IV*).



PARMI LES PIÈCES À JOINDRE... (au dossier administratif) :

- OBLIGATOIRE: Un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) au nom du responsable légal financier pour un remboursement du solde en fin de scolarité.
- 2. POUR BÉNÉFICIER D'UN TARIF SUBVENTIONNÉ : Une attestation de Quotient Familial.



II. S'INSCRIRE AU SERVICE DE RESTAURATION : ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026
CONSTITUER MON DOSSIER SUR « DEMARCHES-SIMPLIFIEES.FR » (cliquer sur l'icône) :



Sommaire

Création de votre compte d'accès à demarches-simplifiees

1. Cliquer sur "Créer un compte demarches-simplifiees"



 Saisissez votre e-mail et définissez votre mot de passe avant de cliquer à nouveau sur "Créer un compte"



Sommaire



4. Cliquer sur le lien permettant d'activer votre compte ...



Sommaire

Accès personnel à demarches-simplifiees

Vous entamez la constitution de votre dossier en cliquant sur "Commencer la démarche" :



Commencer la constitution du dossier

Renseigner l'écran ci-dessous et cliquer sur "Continuer" pour commencer à constituer votre dossier administratif d'inscription au service de restauration du lycée :



Sommaire

Liste des pièces à joindre, sous fichiers **PDF** ou **JPEG/JPG**, au dossier constitué sur *demarches-simplifiees* :

JUSTIFICATIF DE QUOTIENT FAMILIAL 2025 POUR LE CALCUL DU TARIF DES REPAS :

1. SI VOUS ÊTES ALLOCATAIRE DE LA CAF :

Vous ne recevez plus, <u>contrairement aux années passées</u>, le courrier Région/Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire.

Vous vous procurez une "Attestation de PAIEMENT de la CAF" datant de moins de 3 mois et mentionnant votre QUOTIENT FAMILIAL en suivant la notice accessible par le lien suivant :

Familles allocataires de la CAF, obtenez votre attestation de paiement CAF pour la restauration scolaire de votre lycée

2. SI VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE DE LA CAF :

L'outil "Calculette Région Île-de-France", accessible sur le site de la Région Île-de-France, permet de calculer votre Quotient Familial et d'éditer une "Attestation de_Restauration Scolaire" de moins de 3 mois.

Lien vers la "Calculette Région Île-de-France" : https://www.iledefrance.fr/tous-les-services/calculette-restauration-scolaire

À cette Attestation de Restauration Scolaire, VOUS DEVEZ JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- ✓ Copie COMPLÈTE de l'Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023
- ✓ <u>Si imposition séparée des parents vivant au sein du même foyer</u> : Copie COMPLÈTE de l'Avis d'imposition <mark>2024</mark> sur les revenus de l'autre parent.
- ✓ Copie COMPLÈTE du Livret de famille.
- ✓ Copie des prestations familiales du dernier mois (si vous avez renseigné un montant dans le champ "Prestations familiales du mois dernier")

Ces pièces et documents doivent <u>impérativement</u> être transmis sous fichiers <u>PDF, PNG</u> ou <u>JPEG/JPG</u> sous peine de ne pouvoir être lus par le service destinataire

Sommaire

Confirmation du dépôt de votre dossier

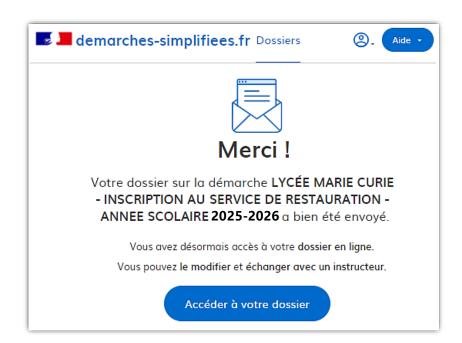
Écran confirmant le dépôt du dossier sur

demarches-simplifiees:

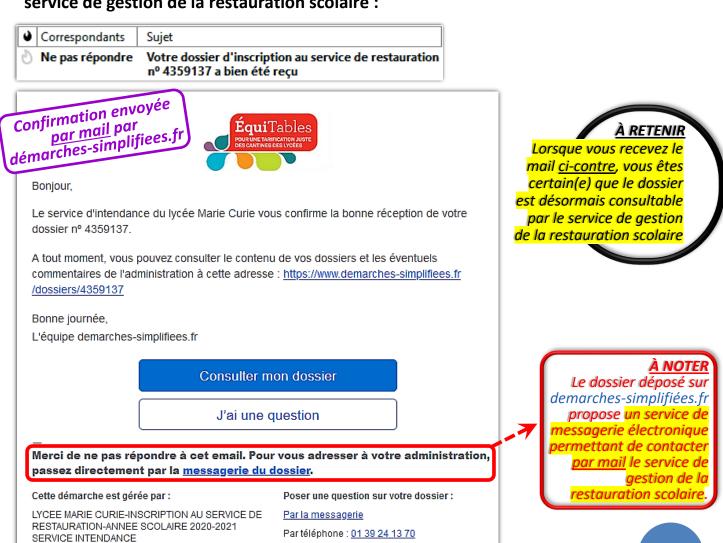
ATTENTION

Cet écran de confirmation apparaît uniquement si vous êtes parvenu au bout du processus de dépôt du dossier !!!

70 avenue de Paris 78 000 Versailles



Réception d'un *mail automatique* confirmant la transmission du dossier au service de gestion de la restauration scolaire :



Horaires : du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30

Sommaire

Réception et traitement par le service Intendance du lycée de votre dossier

Vous avez formalisé votre dossier sur demarches-simplifiees

Dès la prise en charge de votre dossier dématérialisé par le service Intendance du lycée, vous recevez des mails de notification vous informant successivement que :

- 1. Votre dossier est "en instruction":
 - ⇒ Signifie que votre dossier est examiné par le service *Intendance*, pour vérification.
- 2. Votre dossier est "accepté":
 - Signifie que votre dossier est complet et en cours d'exploitation par le service *Intendance*.

N.B.: Si le dossier est incomplet, le service Intendance du lycée réclamera les éléments complémentaires <u>via</u> le service de messagerie électronique associé à votre dossier → (Onglet "Messagerie")

Sommaire

Je ne dispose pas d'un compte personnel TURBOSELF rattaché au lycée Marie Curie de Versailles

Vous recevez par courrier électronique une <u>notification envoyée par le service</u>

Intendance du lycée sur le(s) mail(s) que vous avez communiqué(s) à l'établissement :



<u>Je dispose déjà</u> d'un compte personnel TURBOSELF rattaché au lycée Marie Curie de Versailles

Vous ne recevez aucune notification de la part de l'établissement.

Vous réactivez votre compte personnel TURBOSELF à l'aide des identifiant et mot de passe en votre possession.

PHASE 2

Création et Activation
du compte <u>personnel et sécurisé</u>
<u>de Restauration Scolaire</u>
sur *l'espace numérique TURBOSELF*



RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS CONCERNANT CETTE **PHASE N°2** <u>SUR LA PAGE</u> <u>RESTAURATION DU SITE DU LYCÉE</u> À LA RURIQUE SUIVANTE :

IV. CRÉATION, ACTIVATION & FONCTIONNEMENT
DU COMPTE TURBOSELF EN LIGNE
Guide Compte TURBOSELF